

N°8 - octobre 2020

Soutien communal aux activités sportives et culturelles des jeunes

Durant le mandat précédent, la commune historique de Puellémontier versait 25€ aux parents d'enfants et adolescents de moins de 18 ans pratiquant une activité sportive ou culturelle.

Par délibération prise ce 15 octobre, le Conseil municipal étend ce soutien de 25€ à tous les enfants et adolescents de Rives Dervoises pour cette saison 2020/2021, sous condition de fournir le justificatif d'une pratique sportive ou culturelle (licence à un club, adhésion à une association). Ce soutien vaut pour toute pratique dans un club ou association situé dans ou hors Rives Dervoises.

Contacts pour contrat d'eau ou d'assainissement

Pour toute demande à l'agglomération sur son contrat d'eau potable ou d'assainissement :

→ eaupotable@agglo-saintdizier.fr

→ assainissement@agglo-saintdizier.fr

Agenda

→ 6 novembre AG Tennis Club de Rives Dervoises

Longeville-sur-La-Laines 19h30 salle des fêtes

→ 11 novembre commémoration

Sauf restrictions sanitaires renforcées d'ici là, le Conseil municipal invite la population à la cérémonie aux monuments aux morts des quatre villages, au même horaire de 11h30. Masque et distances obligatoires.

Maisons fissurées : appel à dossiers pour reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Plus de 20 000 maisons sont dégradées chaque année par des mouvements de sols dus à la sécheresse. La commune Rives Dervoises n'y échappe pas. Un certain nombre d'habitants nous ont signalé des fissures dues à la sécheresse au cours de cet été. Afin d'instruire un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle le Conseil municipal demande à tous les habitants concernés par ces dégradations dues à la sécheresse de bien vouloir, s'ils le souhaitent :

→ faire une déclaration de sinistre auprès de leur assureur.

→ envoyer une copie de celle-ci à la commune afin que nous soyons en capacité de recenser l'ensemble des habitations impactées par cette catastrophe.

La commune enverra l'ensemble des dossiers en préfecture afin qu'une commission interministérielle qui doit se réunir en fin d'année puisse les examiner. Pour que les dégâts soient pris en compte par votre assurance, l'Etat doit déclarer par décret l'état de catastrophe naturelle. Il convient donc que chaque dossier soit le plus complet possible et illustré de photos. La commune vous tiendra au courant des suites données à cette requête.

Achat groupé des récipients rigides pour sac poubelle

Pour un prix de 26,04€, le modèle retenu est un container à roulettes de 120 litres, en plastique rigide gris et à couvercle vert. Pour profiter de ce tarif avantageux, des habitants supplémentaires peuvent s'inscrire à cet achat groupé jusqu'au lundi 9 novembre inclus.

Appels à contributions pour rédiger l'écho des Rives

Le Conseil municipal maintient la publication de l'écho des Rives deux fois par an, en décembre et juillet. Sa rédaction est confiée au comité participatif « communication, participation ». Pour assurer au mieux la rédaction du prochain numéro en décembre 2020 et des suivants, le comité lance plusieurs appels à contributions :

→ à des rédactrices et rédacteurs

Une rédaction dynamique et diversifiée de l'écho des Rives nécessite la contribution de personnes volontaires dans chacun des quatre villages, en plus des membres du comité participatif.

→ à des recettes de cuisine champenoise

Faire partager des recettes champenoises sera l'intention d'une rubrique régulière de l'écho des Rives. C'est pourquoi les cuisiniers visionnaires et cuisinières expertes sont invité.e.s à suggérer des recettes sucrées ou salées qui s'inscrivent dans les goûts et la tradition du terroir. Si possible sur le thème des fêtes de fin d'année pour le prochain numéro à paraître en décembre.

Vente d'une épareuse au plus offrant

La commune vend une épareuse hors d'usage, soit pouvant être remise en état pour un usage privé, soit pour pièces. La vente se fera au plus offrant, par proposition de prix sous enveloppe fermée. Marche à suivre : les personnes intéressées se font connaître avec leur prix par courrier papier soigneusement fermé et avec la mention « vente épareuse » au dos de l'enveloppe. Jusqu'à la date limite du lundi 9 novembre inclus, les courriers sont à déposer dans les boîtes aux lettres des quatre mairies, ou à l'adresse postale ci-contre. Les enveloppes seront ouvertes le mardi 10 novembre.

Rives Infos n°8 - Octobre 2020
Rédaction & impression Conseil municipal de

Inscriptions aux affouages

Les habitants de Rives Dervoises qui souhaitent bénéficier des affouages dans les forêts communales sont appelés à s'inscrire en mairie dès maintenant et jusqu'au lundi 9 novembre inclus. Avec sa demande d'inscription, il convient de préciser : son adresse de domicile, son numéro de téléphone, et la forêt souhaitée pour l'affouage. Cette année, en plus des lots en forêts de Droyes et Louze, quelques lots de nettoyage pourraient être disponibles sur Longeville et Puellemontier.

Le sens du civisme et des obligations

→ Les bacs de dépôt de verre ne sont pas des lieux de dépôt et collecte de déchets ménagers. Seuls les récipients alimentaires peuvent y être déposés et seulement à l'intérieur. Les autres verres (vaisselle, vitre...) sont des déchets tout venant pour le sac noir ou la déchetterie.

→ Les déjections canines ne sont pas les bienvenues à l'entrée des habitations. Les propriétaires de chiens sont remerciés d'avance d'éviter leur dépôt ou d'assurer leur enlèvement.

→ L'entretien des berges des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains. Ainsi retirer l'arbre qui est près à tomber évite qu'un pont ou la berge d'un riverain en aval ne soient encombrés.

Rappel des contacts avec la mairie

☐ Boîtes aux lettres des mairies
ou Mairie de Rives Dervoises Rue de l'église
Puellemontier 52220 RIVES DERVOISES
✉ rivesdervoises52@orange.fr
☎ 03.25.04.62.36

